

Extrait du compte-rendu Réunion du Bureau Syndical - 20 juin 2017

Présidence : Monsieur Alain CHAMBARD, Président du SyAGE

Secrétaire de séance : Christian MORESTIN

Le Bureau,

Le Bureau Syndical, du 13 juin dernier, n'ayant pu se tenir faute de quorum, la séance de ce Bureau a été reportée à ce jour, à 9h30, au siège du Syndicat, sans obligation de quorum, en application de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopte à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 23 mai 2017.

Adopte à l'unanimité, l'ordre du jour de la séance du 20 juin 2017.

Décide à l'unanimité, d'approuver le MAPA pour l'aménagement d'un chemin en platelage bois sur la rive gauche du bras sud de l'île des Prévosts et d'attribuer le marché à l'opérateur économique suivant : Titulaire : Groupement conjoint SAS Aquasyva/Dynamique Environnement, pour une évaluation des travaux, résultant du détail quantitatif estimatif, s'élevant à : 183 124,17€ HT pour la tranche ferme et 49 961,89€ HT pour la tranche optionnelle. Autorise le Président à signer ledit marché dans les conditions prévues par la réglementation relative aux Marchés Publics et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec l'opérateur économique susvisé. Il est précisé que les crédits nécessaires à la tranche ferme figurent au budget 2017.

Autorise à l'unanimité, le Président à signer avec le Centre des Finances Publiques de Brunoy et le comptable assignataire du SyAGE : la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales, le formulaire d'adhésion à l'application des titres payables par internet (TIPI TITRE).

Décide à l'unanimité, d'approuver le marché pour Travaux de réhabilitation des 2 bâtiments du SyAGE – Lot n°2 : Réfection des toits terrasse des bâtiments du SyAGE - (principal et annexe – rues Eiffel et du Repos à Montgeron) : isolation, étanchéité et sécurisation, de retenir la prestation supplémentaire éventuelle (PSE 2) : Terrasse accessible – entretien du bâtiment principal et d'attribuer le marché, à l'opérateur économique suivant : Titulaire : Axe Etanchéité pour un montant forfaitaire HT de 208 000,00 € et un montant forfaitaire HT de la PSE 2 : 1 418,94 €. Autorise le Président à signer ledit marché dans les conditions prévues par la réglementation des Marchés Publics et le Code Général des Collectivités Territoriales, avec l'opérateur économique sus visé.

Le Président

Alain CHAMBARD

